

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- 0 Réclamation : contact@mupras.com
- 0 Prise en charge : pec@mupras.com
- 0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W19-508633

4223

Aut

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 7823

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

TALBI ADELKRAM

Date de naissance :

22/03/67

Adresse :

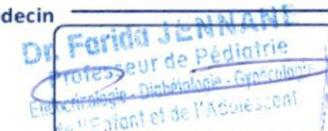
14 Lohissement Shiam N°8 California

Tél. : 0661901098

Total des frais engagés : 6420,00 DHS

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

03/07/2020

Nom et prénom du malade :

TALBI MOHAMED

Age :

2020

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Début

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 03/07/2020

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
29/06/20	C		6	INP : 11111111317d Etablissement : CHU de Nantes L'Enfant de la Nuit Signature : NANE
03/07/20	C		35000	INP : 10057288750.jne Etablissement : CHU de Nantes L'Enfant de la Nuit Signature : NANE

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
LE PALAIS DES CONGRÈS Amia Benslimane Open, Skhirat Plate 021743621000019	03/07/20	R = 59.15,00 DZ

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
 	30/06/02	B100	155 dh

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

AJIAL أجيال



مصحة الطفل و الرضيع
CLINIQUE PEDIATRIQUE

Casablanca, le : 28/07/2012

PHARMACIE PALAIS DES CONGRES
Dr. Lamia Benslimane
59, Lot. Aspen, Sidi Hafid Plage
Tél: 0537 742 743 / 0668 493 013
INPE. 102063500 / ICE: 001743621000019

TALBI
Noureddine

$$\begin{array}{r} 444,00 \times 5 \\ \hline 2220,00 \end{array}$$

Yous Slaoui
541 81
2220,00

$$\begin{array}{r} 439,00 \times 5 \\ \hline 2195,00 \end{array}$$

Yous Slaoui
541 81

15 - 12 - 12

Frank

1034
Dr. Farid JANNANE
Professeur de Pédiatrie
Endocrinologie - Diabétologie - Gynécologie
Enfant et l'Adolescent

P = 5915,00 DH

347, Boulevard Panoramique, Casablanca - Maroc
Tél. : +212 522 87 81 81 / +212 522 21 00 21 / Fax : +212 522 87 25 00
direction@clinique-ajial.ma / www.clinique-ajial.ma

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1.
Ain sebaâ Casablanca
Lantus 100U/ml, inj b6 sty
P.P.V : 744,00 DH

6 118001 081615

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1.
Ain sebaâ Casablanca
Lantus 100U/ml, inj b6 sty
P.P.V : 759,00 DH

6 118001 081615

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1.
Ain sebaâ Casablanca
Lantus 100U/ml, inj b6 sty
P.P.V : 744,00 DH

6 118001 081615

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1.
Ain sebaâ Casablanca
Lantus 100U/ml, inj b6 sty
P.P.V : 744,00 DH

6 118001 081615

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1.
Ain sebaâ Casablanca
Lantus 100U/ml, inj b6 sty
P.P.V : 744,00 DH

6 118001 081615

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1.
Ain sebaâ Casablanca
Apidra 100U/ml, inj b6 sty
P.P.V : 439,00 DH

6 118001 081639

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1.
Ain sebaâ Casablanca
Apidra 100U/ml, inj b6 sty
P.P.V : 439,00 DH

6 118001 081639

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1.
Ain sebaâ Casablanca
Apidra 100U/ml, inj b6 sty
P.P.V : 439,00 DH

6 118001 081639

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1.
Ain sebaâ Casablanca
Apidra 100U/ml, inj b6 sty
P.P.V : 439,00 DH

6 118001 081639

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1.
Ain sebaâ Casablanca
Apidra 100U/ml, inj b6 sty
P.P.V : 439,00 DH

6 118001 081639

أجيال AJIAL



مصحة الطفل و الرضيع
CLINIQUE PEDIATRIQUE

Casablanca, le : 29/06/2020

Dr. L. O. S.
Noureddine

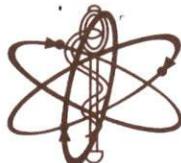
IT BASE



347, Boulevard Panoramique, Casablanca - Maroc
Tél. : +212 522 87 81 81 / +212 522 21 00 21 / Fax : +212 522 87 25 00
direction@clinique-ajial.ma / www.clinique-ajial.ma

Anoual

Laboratoire de Biologie medicale
 Génétique moléculaire
 Radio immuno-analyse
 Diagnostic Prenatal
 Biologie de la Reproduction



مختبر أنوال

Docteur Jamal FEKKAK

Radio-biologiste

Ancien Attaché des Hôpitaux de Paris
 Diplômé de l'Université Paris VII
 et de l'Institut Pasteur de Paris
 Biologiste Qualificien

FACTURE N° 2006300036

Enf Mohamed TALBI

Demande N° 2006300036
 Date de l'examen 30-06-2020
 Analyses :

Récapitulatif des analyses

CN	Indic	Val	Cat/s
PSAD	Prélèvement sang adulte	125	B
	HbA1c	B100	B

Total des B : 100

TOTAL DOSSIER : 155 DH

Arrête la présente facture à la somme de cent cinquante-cinq dirhams DH



**Il est Strictement Interdit de Changer les Noms,
 Prénoms et les Dates des Analyses.**

Clinique Pédiatrique Ajial

Casablanca Le: 03/07/2020

Pré-Facture N° 58671		Etablie par ZINEB Page 1/1			
Identification					
N° Dossier :	X0G037848	MUPRAS	N° Identifiant :	20021531/20	
Nom & Prénom :	TALBI MOHAMED				
C.I.N. :	888999	Date Début :	03/07/2020	Date Fin :	03/07/2020
Adresse :					
Traitemen	Consultation	Médecin :	JENNANE FARIDA		
Prestations	Qté	Prix U.	L.C.	Coef	Montant
MEDICAL					
Frais clinique	1	50,00			50,00
		Total Rubrique :			50,00
PARTIE CLINIQUE :					
HONORAIRES MEDICAUX					
Dr. JENNANE FARIDA (PEDIATRE)	1	300,00			300,00
		Total Rubrique :			300,00
PARTIE HONORAIRES ET ACTES EXTERNES:					
TOTAL FACTURE					350,00

Arrêtée la présente Pré-Facture à la somme de :

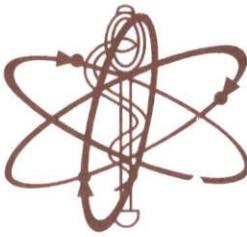
Trois cent cinquante Dirhams

Cachet et signature



Anoual

Laboratoire de Biologie medicale
Genetique moleculaire
Radio immuno-analyse
Diagnostic Prenatal
Biologie de la Reproduction



مختبر أنوال

Docteur Jamal FEKKAK

Radio-biologiste

Ancien Attaché des Hôpitaux de Paris
Diplômé de l'Université Paris VII
et de l'Institut Pasteur de Paris
Biologiste Qualiticien

Enf Mohamed TALBI

Né(e) le : 09-08-2005

Dossier N° : 2006300036

Date de l'examen : 30-06-2020

Prélevé le : 30-06-2020 10:24 en interne

Édité le : 06-08-2020

DR : Farida JENNANE

Adresse : 347, boulevard panoramique Casablanca

Page 1 / 1



ACCREDITATION
N° 8-3245
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole [AC].

BIOCHIMIE SANGUINE

03-02-2020

HbA1c [AC]

(HPLC - TOSOH (sang total EDTA))

7.2 %

(4.0-6.0)

7.4

